

Séance du 12 Mars 1963

OBJET :

Cession de stand aux
Galeries Commerciales

63013

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Mars 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU LANQUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MON GRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur FRANC Joseph, concessionnaire du stand n° 13 des Galeries Commerciales a, par lettre du 23 Janvier 1963, sollicité l'accord de la ville pour que Monsieur POIRIER, commerçant, 14 bis rue G. Louriau à MONTREUIL Sous BOIS lui succède dans l'exploitation.

Par lettre du 14 Janvier, M. POIRIER s'est engagé à exploiter un commerce de même nature que celui exploité par son prédécesseur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par M. FRANC, concessionnaire du stand n° 13 aux Galeries Commerciales ;

Vu l'acceptation de M. POIRIER de prendre la succession de M. FRANC pour exploiter le même commerce ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 Février 1963

AU CRISE

- Monsieur POIRIER, 14 bis rue G. Louriau à Montreuil s/Bois à prendre à compter du 1er Janvier 1963 la succession de M. FRANC dans l'exploitation du stand n° 13 des Galeries Commerciales sous réserve d'y exploiter le même commerce, dans les mêmes conditions et pour la durée restant à courir.

- M. le Maire est autorisé à signer l'acte de concession devant intervenir.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT S/MER le 16 Mars 1963
Le Sous-Préfet : RYCKEBUSCH

POUR COPIE CONFORME

ROYAN, le 22 Mars 1963
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

